

Pouzzolane

Mise en place du bac dégraisseur

TRAITEMENT
la référence
DE L'EAU

ASSAINISSEMENT

La pouzzolane est une matière minérale dont les propriétés filtrantes en font le matériau idéal à utiliser dans les préfiltres et filtres bactériens percolateurs. Elle permet de protéger le réseau d'épandage contre les départs de matières en suspension.

Filet de pouzzolane
12,5 KG - RÉF. TEA 01101

Sac de pouzzolane
35 KG - RÉF. TEA01107

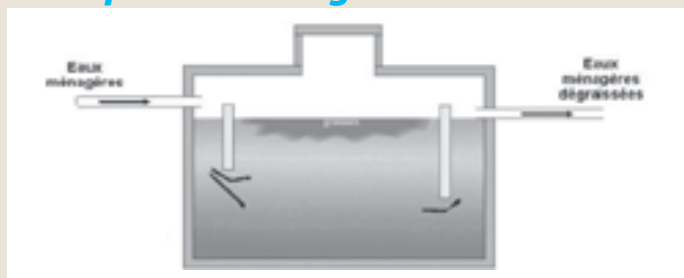


CONSEILS TECHNIQUES

Généralités

Son utilisation est conseillée lorsque la fosse toutes eaux est éloignée de plus de 10 m de la sortie des eaux usées. Il doit être placé à moins de 2 m de la sortie des eaux usées de l'habitation, en dehors de toute aire de circulation.

Principe du bac dégraisseur



Pose du bac dégraisseur

L'exécution des travaux ne doit pas entraîner le compactage des terrains situés dans la zone où se trouvera le système de traitement.

Prescriptions générales

L'exécution des fouilles doit permettre l'installation d'un lit de 0,10 m de sable en fond et parois de fouille. Dans le cas de sols difficiles (imperméables, argileux, etc.) ou d'une nappe, il est nécessaire d'installer 0,20 m de sable stabilisé (sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg pour un m³ de sable). Le bac dégraisseur est positionné de façon horizontale sur le lit de pose.

Il est nécessaire de procéder au remplissage en eau du bac dégraisseur, afin d'équilibrer les pressions dès le début du remblayage. Raccordement des canalisations en entrée et en sortie de bac.

Dégraisseur

Le raccordement des canalisations au bac dégraisseur doit être réalisé de façon étanche après sa mise en eau. Afin de tenir compte du tassement naturel du sol après remblayage définitif, les raccords devront être souples, type joint élastomère ou caoutchouc.

Remblayage et remise en état du terrain

Le remblayage final du bac dégraisseur est réalisé après raccordement des canalisations et mise en place des rehausses. Le remblai est réalisé à l'aide de terre végétale débarrassée de tout élément caillouteux ou pointu. Le remblayage est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus de la surface naturelle du sol, de part et d'autre des tampons d'accès, pour tenir compte du tassement ultérieur.

Toute plantation est à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés.

Un engazonnement de la surface est autorisé, les tampons de visite devant rester accessibles et visitables.

Attention, une visite de conformité de vos travaux avant recouvrement doit avoir lieu.